

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
12275

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Programme départemental d'aide à l'installation en agriculture - Dispositif d'aide à la trésorerie pour l'installation des jeunes agriculteurs porteurs de projets agro-écologiques.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commission permanente du 25 mai 2018 a adopté par délibération n°131, le programme départemental d'aide à l'installation en agriculture avec la mise en place du dispositif d'aide à la trésorerie pour les installations de jeunes agriculteurs porteurs de projet agro-écologiques (programme 2018 n°10253) et bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Le montant de base de l'aide pour un projet d'installation agro-écologique s'établit à 7 000 € qui peut-être augmenté de 1 000 € en cas d'installation en zone urbaine ou périurbaine et/ou de 2 000 € en cas d'installation hors cadre familial.

Pour financer ce dispositif, le Département a voté l'inscription d'une enveloppe de 200 000 € de crédits de paiement lors du budget primitif 2018.

Toutefois, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole.

Ces aides à la trésorerie pour être autorisées, doivent répondre à plusieurs critères :

- être compatibles avec les mesures mises en œuvre dans le cadre du Programme de Développement Rural Provence Alpes Côte d'Azur ;
- s'inscrire, notamment pour les mesures de soutien à l'investissement et les mesures en faveur de l'environnement, dans la convention Région/Département signée le 9 octobre 2017 ;
- être rattachées à une compétence explicitement conservée pour le Département au titre de la Loi NOTRe (emploi).

C'est dans ce cadre d'intervention que je vous propose de vous prononcer en faveur de l'allocation de 2 subventions au titre de 2018, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au présent rapport pour un total de 18 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL